

DE LA POLÉMIQUE À LA POLÉMIQUE JOURNALISTIQUE

Galia Yanoshevsky¹

Existe-t-il un discours polémique qui soit propre aux médias et plus particulièrement à la presse écrite ? Y-a-t-il un “format” de communication qui le caractérise ? La présente étude se propose d’esquisser les caractéristiques du discours polémique. Dans un deuxième temps, cette étude vise à esquisser les spécificités, s’il y en a, de la “polémique journalistique”, de manière théorique.

1. Le discours polémique

La particularité du discours polémique réside, semble-t-il, dans sa nature paradoxale : d’une part, il s’agit pour les interlocuteurs de “travailler ensemble” afin de fonder une base commune qui leur permettra de déclencher un débat. La construction d’une base commune, fondée sur un accord minimal entre les participants, au moins en ce qui concerne le “contexte actuel” de leur dialogue, est une condition *sine qua non* pour qu’un dialogue puisse avoir lieu².

¹ Université de Tel Aviv.

² A ce titre, voir F. JACQUES, *Dialogiques : recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF, 1979.

D'autre part, pour qu'un discours soit considéré comme polémique, il doit être agonique. En effet, C. Kerbrat-Orecchioni et N. Gelas¹, qui se proposent d'étudier l'étymologie du terme, montrent que l'adjectif "polémique" vient du grec *polemikos*, qui veut dire "relatif à la guerre" mais qui est souvent employé comme métaphore lexicalisée : c'est une guerre de plumes, une guerre de mots.

Ce type d'observation montre bien qu'il s'agit d'un objet d'étude *di-logique*, c'est-à-dire qui engage *deux* interlocuteurs en situation d'échange de parole : "La polémique implique l'existence de deux débatteurs au moins, c'est-à-dire de deux énonciateurs, occupant dans un même champ spéculatif deux positions antagonistes"². Il s'agit de deux textes au moins qui se confrontent et s'affrontent, soit, d'un "ouvrage polémique" : d'une production discursive où s'inscrit le discours de l'autre. Une place majeure est accordée à la citation et transmission du discours de l'adversaire chez ceux qui consacrent des études à la polémique. Greive utilise l'image de "joute verbale" afin d'indiquer le fait que le défenseur qui use de la polémique vise son adversaire en utilisant lui-même l'attaque verbale de celui-ci³. Maingueneau insiste sur le fait qu'il s'agit d'un interdiscours dans un contexte d'*interincompréhension*⁴, et qui exige une traduction réciproque : les adversaires se mécomprennent et interprètent leurs discours respectifs au cours de l'interaction, en les adaptant à leur propres besoins⁵.

De cet effort de manipuler le discours de l'autre est issue sans doute la conception selon laquelle polémiquer, c'est aussi tenter de falsifier la parole de l'autre, c'est un discours *a contrario*⁶. Il existe une unanimité chez les chercheurs sur le fait que le discours polémique est un discours majoritairement *disqualifiant*, puisqu'il est ciblé pour discréditer l'adversaire, le dominer, le neutraliser voir l'anéantir, le réduire au silence⁷. Mais d'autre part, on admet parfois

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS (éd.), *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980.

² *Ibid.*, pp. 8-9.

³ G. ROELLENBLECK (éd.), *Le discours polémique*, Tübingen, Gunter Narr, 1985, 24-25.

⁴ D. MAINGUENEAU, *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'âge d'homme, 1983 p. 23.

⁵ *Ibid.* pp. 16 et 24. Maingueneau insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas véritablement du discours de l'autre, mais plutôt de son *simulacre*.

⁶ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, *op. cit.*, p. 12.

⁷ *Ibid.* ; G. ROELLENBLECK, *op. cit.*, pp. 19-21

qu'il existe de *degrés de polémique*, et qu'il ne s'agit pas toujours de la discréditation de l'adversaire. Selon Greive¹, il se peut qu'une opinion s'élabore, dans une discussion amicale ; on peut *persuader* [et non pas *vaincre*] dans une dispute scientifique ou juridique. Mais en général, la polémique se trouve aux antipodes du dialogue didactique : ce dernier, par une série de question-réponse, vise à une évolution du savoir, tandis que la polémique au contraire contient un mécanisme d'auto-destruction².

Un autre aspect paradoxal du discours polémique réside dans le fait qu'il est considéré à la fois comme conventionnel et hérétique. Tous les chercheurs soulignent, dans le domaine de leur recherche (entre autres la philosophie, la rhétorique et le discours religieux), qu'il s'agit d'un discours hautement ritualisé, avec ses propres conventions et règles de conduite et d'échange. Des chercheurs comme Dascal³ et Maingueneau⁴ qui étudient chacun de leur côté un type de discours polémique particulier⁵, repèrent des régularités discursives. Dascal signale que le discours est ritualisé et codifié depuis l'antiquité : "La rhétorique a, pour sa part, codifié des formes de dispute ritualisées (telle la *disputatio* médiévale), ainsi que des techniques et stratégies propres à "vaincre" une "dispute"⁶. Pour Maingueneau, il existe "une grammaire de l'incompréhension", fondée sur le fait que la polémique c'est l'interdiscours⁷, et plus spécifiquement, un discours fondé sur *l'incompréhension réciproque parfaitement régulière*⁸. Les participants du discours polémique obéissent donc à certaines "règles de conduite" ou "procédés de débat" qui règlent la dynamique de leur interaction. Autrement dit, le discours polémique, comme toute autre interaction verbale, est soumis

¹ *Ibid.*, p. 19.

² *Ibid.*, p. 29.

³ M. DASCAL, "The Relevance of Misunderstanding" in M. DACAL (ed.), *Dialogue – An Interdisciplinary Approach*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1985, pp. 441-460 ; M. DASCAL, "Types of Polemics and Types of Polemical Moves" in S. CMERJRKOVA, J. HOFFMANNOVA, O. MULLEROVA and J. SVETLA, *Dialogue Analysis VI*, (Proceedings of the 6th Conference, Prague, 1996), vol. 1, Tübingen, Max Niemeyer, 1998, pp. 15-33.

⁴ D. MAINGUENEAU, *op. cit.*

⁵ Dascal étudie des polémiques philosophiques au XVII^e siècle et Maingueneau examine le discours janséniste vs. le discours humaniste dévot au même siècle.

⁶ M. DASCAL, "Observations sur la dynamique des controverses", *Cahiers de linguistique française*, n° 17, 1995, pp. 102.

⁷ D. MAINGUENEAU, *op. cit.*, p. 23.

⁸ *Ibid.*, je souligne.

à des règles propres à ce type d'interaction. Par exemple, dans le cadre d'un débat polémique quelconque, il est convenu par les participants d'entamer le débat en se donnant une base commune, telle le choix d'un thème commun, afin de pouvoir par la suite affronter leurs opinions respectives sur ce sujet. Les règles du "jeu polémique" imposent donc une dynamique cyclique d'accord et de confrontation dans laquelle les participants choisissent des thèmes communs afin de confronter leurs opinions¹.

Par ailleurs, la nature organisée et ritualisée du discours polémique se manifeste aussi dans les diverses tentatives de sa catégorisation. Kerbrat-Orecchioni et Gelas² par exemple, le situent dans le voisinage du débat et de la discussion. Dascal³ fait la typologie des discours polémiques philosophiques en identifiant trois types-idéaux de la polémique philosophique : la dispute, la controverse et la discussion. Les trois forment une espèce de *continuum* allant de la disqualification de l'adversaire (dispute), en passant par la persuasion (controverse) et la recherche d'une vérité (la discussion). Cette typologie renvoie de nouveau au fait que la polémique se situe entre les antipodes que représentent la lutte et la coopération.

Tout cela montre le côté organisé et codifié du discours polémique, mais en même temps, on souligne sa nature hérétique. Il a été souvent considéré comme une sorte d'erreur, un conflit dont on cherche à se débarrasser. Par exemple, Declercq, dans son introduction au collectif *La parole polémique*, souligne le fait que la Rhétorique a toujours eu une conception négative de la parole polémique –le parent pauvre de la dialectique, qu'on souhaitait limiter voire éliminer dans tous les domaines de la vie institutionnelle. Dans ce sens, la rhétorique ancienne, aussi bien que les études modernes en argumentation (ce qu'il appelle la «rhétorique nouvelle et normative» comme celle de l'école d'Amsterdam), cherchent à minimiser le conflit en fournissant des outils de négociation aux débatteurs⁴. A ce titre, l'école d'Amsterdam tente de fournir des outils pour la

¹ M. DASCAL, "The Relevance of Misunderstanding", *op. cit.*

² C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, *op. cit.*

³ M. DASCAL, "The relevance of Misunderstanding, *op. cit.* ; IDEM, "Types of Polemics...", *op. cit.*

⁴ G. DECLERCQ, M. MURAT et J. DANGEL (eds), *La parole polémique*, Paris, Champion, 2003, pp. 17-19.

résolution de conflits, qu'il perçoit comme une situation hautement irrégulière¹.

Un dernier trait distinctif du discours polémique et qui figure dans la plupart des études qui y sont consacrées, c'est son aspect *monstratif*. C'est-à-dire que l'échange entre les interlocuteurs est toujours destiné à un *tiers*. En effet, la polémique revêt souvent la forme d'un débat mené sur des lieux publics ("l'agora"), devant des spectateurs et dans lequel les participants jouent en tant qu'acteurs : à l'instar du théâtre, leur discours n'est pas uniquement destiné aux interlocuteurs immédiats, mais également aux "overhearers" (destinataires indirects). En fait, ceux-ci sont souvent exploités par les interlocuteurs. Car comme l'indique Greive, la polémique sert à manipuler un tiers contre la personne attaquée, ou à constituer une propagande pour le point de vue du locuteur². Ce côté de *monstration* et d'implication du tiers, nous le verrons par la suite, devient plus pertinent et accusé dans le cadre de la polémique journalistique.

2. La polémique journalistique

2.1. Support "naturel" de la polémique

Étant donné le caractère "monstratif" de la polémique, les média –oraux et écrits– semblent être le support naturel du discours polémique. En effet, Gelas et Kerbrat-Orecchioni³ soulignent le rapport étroit existant entre le discours polémique et le support médiatique. Le mot "polémique" est souvent associé au discours journalistique, et déjà "au cours du XIX^e et du XX^e siècle, on voit paraître l'importance croissante du discours journalistique comme support de la polémique"⁴. Lorsqu'on dit «polémique» de nos jours, expliquent-elles, on entend souvent un débat politique ou journalistique vif et agressif, ou

¹ F. VAN EEMEREN, R. GROOTENDORST, *Argumentation, Communication and Fallacies : A Pragma-Dialectical Perspective*, Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 1992, Ch. 2, "Standpoints and Differences of Opinion", pp. 13-25.

² G. ROELLENBLECK, *op. cit.*, p. 19.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, *op. cit.*

⁴ *Ibid.*, p. 19.

bien le chevauchement des deux, c'est-à-dire, "*un débat politique vif et agressif, qui est mené sur les ondes, ou à l'écrit, dans les média*"¹.

Wachsman quant à lui² examine la "parole polémique" dans son rapport au Droit de la presse, et plus particulièrement dans le contexte de la liberté d'expression et de ses limites en matière de presse internationale. Il souligne le double aspect de la parole polémique qui se veut d'une part "mauvais genre", mais qui est d'autre part en usage dans le respect des "exigences du lien social."³ La presse sert de base aux débats polémiques qui préoccupent l'esprit public, et en même temps essaye de maintenir l'équilibre entre l'exigence de l'expression libre d'une part, et la préservation de la cohésion sociale de l'autre.

Le support médiatique semble constituer donc l'un des lieux privilégiés du déroulement des débats polémiques d'ordre social, comme l'a démontré Wachsman dans son article. Mais existe-t-il une polémique médiatique, c'est-à-dire un discours polémique propre à la presse ? Et si oui, quelles seraient ses caractéristiques ? Je voudrais à présent esquisser la particularité de la polémique de la presse, qui me semble-t-il, réside non pas dans le contenu du débat, mais plutôt dans son format de communication. Tandis que la polémique en général requiert deux participants en positions antagonistes, la polémique journalistique quant à elle, implique *nécessairement* un tiers. Ce rôle, inhérent au système de communication de la presse, est joué par le journaliste qui occupe la place de l'Hermès, ce messenger-interprète qui sert d'intermédiaire entre les dieux et l'Homme. Car dans tout type de discours journalistique, soit-il reportage ou presse d'opinion, il existe un tiers qui voit (le reporter) ou qui explique et interprète (le publiciste).

2.2. L'espace communicationnel de la polémique journalistique – contraintes et contrats

Lorsque l'on tente de décrire l'espace communicationnel⁴ de la polémique journalistique, on observe qu'il est déterminé par sa

¹ *Ibid.*, pp. 37 et 41 ; je souligne.

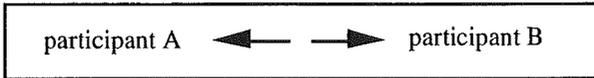
² G. DECLERCQ et al., *op. cit.*, pp. 297-323.

³ *Ibid.*, p. 297.

⁴ Par "Espace communicationnel" nous désignons le milieu où se déroule l'interaction verbale, et qui comporte les participants et leurs fonctions, ainsi que les *relations* entre eux.

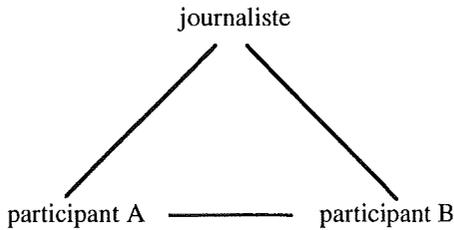
structure *trilogique*¹ inhérente. Cette présence nécessaire du tiers fait que cet espace est en fait constitué de *deux cadres participatifs*² qui se chevauchent. Au cadre participatif du discours polémique entre adversaires politiques ou sociaux [cf. schéma 1], se trouve annexé un schéma qui inclut le journaliste et qui reflète les fonctions que celui-ci remplit dans la polémique [cf. schéma 2].

Schéma 1. Cadre participatif d'une polémique sociale/politique



Ce schéma simplifié³ inclut les participants des camps adverses (≥ 2) dans une polémique donnée. C'est une structure essentiellement *di-logique*, puisqu'il s'agit toujours, quel que soit le nombre d'opinions ou d'adversaires, d'une structure de confrontation entre des opinions opposées.

Schéma 2. Cadre participatif de la polémique journalistique



¹ Le *trilogue* est défini comme "un échange communicatif se déroulant au sein d'une triade, c'est-à-dire d'un ensemble de trois personnes existant en chair et en os (...)" (C. PLANTIN & C. KERBRAT-ORRECHIONI, *Le trilogue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995, p. 2).

² Le *cadre participatif* recouvre à la fois le nombre des participants et leur statut interlocutif (C. KERBRAT-ORRECHIONI, *Les interactions verbales*, t. 2, Paris, Armand Colin, 1992, pp. 84-85).

³ "Simplifié" dans la mesure où nous n'incluons ici que les participants "à portée de l'événement" comme dit Goffman, et en rapport direct avec la polémique en question. Nous n'incluons pas dans ce schéma simplifié ni les récepteurs passifs ("bystanders"), ni -dans le cas du schéma 2- l'auditoire, qui mérite néanmoins d'être examiné dans le cadre d'une autre étude du discours polémique journalistique.

Le schéma 2 représente une structure *trilogique*. Ce qui caractérise le discours polémique dans la presse, c'est que le journaliste y prend une part active, soit en tant que médiateur, soit en tant que parti pris du débat.

Le fonctionnement du journaliste dans le débat dépend du type de *contrat de communication* c'est-à-dire, de l'"ensemble de règles [tacites] du jeu auxquelles chaque participant doit se plier, bref comme définissant des devoirs et des droits (...)"¹ auquel il adhère au moment de sa participation. En général, il existe dans la sphère journalistique deux contrats principaux dont l'un renvoie à l'information, tandis que le deuxième est modelé par les exigences du commentateur. En tant que "reporter", le journaliste doit fournir une image "objective" ("neutre") d'une situation donnée, voire d'un débat, sans pour autant se voir impliqué dans la mêlée. A la règle d'objectivité requise par la contrat communicationnel de reportage on peut opposer les lois des genres de la presse d'opinion où le journaliste doit de temps en temps prendre partie active dans la polémique, en s'alliant à l'un des adversaires dont il est parfois le représentant. Les contrats communicationnels de la presse définissent alors les différents rôles qu'assume le journaliste et ses modes de fonctionnement selon le cas.

2.3. Fonctionnement du tiers² : rôles et modes entre deux contrats

Le journaliste peut assumer plusieurs rôles variant en fonction de son engagement, tel qu'il est déterminé par les contraintes génériques. Nous pouvons en effet dessiner un *continuum*, consistant en types idéaux, et allant du médiateur au porte-parole, de l'observateur "neutre" au parti-pris politique.

2.3.1. Rôles du tiers dans la polémique journalistique

Le premier rôle du journaliste, celui d'*intermédiaire*, est lié au devoir de représentation des événements au public par la presse. L'intermédiaire est une personne qui met deux personnes ou deux

¹ A. BLANCHET, *Dire et faire : l'entretien*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 7.

² Cette partie se fonde largement sur deux recherches respectives de Marcoccia sur les fonctions du tiers (C. PLANTIN (éd.), *Lieux communs*, Paris, Kimé, 1993 ; C. KERBRAT-ORECCHIONI et C. PLANTIN, *Le trilogue*, op. cit.).

groupes en relation¹. Le dictionnaire insiste sur la dimension de “canal” ou de “moyen”, impliquant le fait que le journaliste n’est censé apporter aucune contribution personnelle au contenu de la polémique. Il s’agit du “degré zéro d’implication” et selon ce contrat tacite de communication, le journaliste doit maintenir une position impartiale vis-à-vis des adversaires. En principe c’est le comportement attendu du journaliste lorsqu’il rédige un genre du commentaire. De plus, tout acte qui vise à nuire à ce devoir d’objectivité risque d’être dénoncé comme allant à l’encontre des codes de la presse.

Le degré d’implication du journaliste s’accroît lorsque dans une polémique donnée celui-ci agit en *médiateur*. Le médiateur est une personne qui *s’entremet* pour faciliter un accord entre deux ou plusieurs personnes ou partis, en servant d’arbitre, de conciliateur, ou de négociateur. Ici, le dictionnaire admet une certaine implication de la personne-médiateur, ce qui veut dire que le journaliste peut s’engager activement dans la polémique, faisant en l’occurrence des promesses à l’un des partis au nom de l’autre et en assumant ainsi (une partie de) la responsabilité de la résolution du conflit. Notons que le fonctionnement du journaliste dans ce cas se rapproche du médiateur politique, tel que nous le connaissons dans le champ diplomatique.

L’engagement du journaliste est d’autant plus marqué, lorsque dans une polémique donnée, il agit en *interprète*, c’est-à-dire comme personne chargée de faire connaître les sentiments, les volontés d’un autre. Ici, le journaliste comme tiers doit pouvoir expliquer à un auditoire externe la thèse ou les attitudes de son adversaire. Il est impliqué dans la polémique dans la mesure où il utilise ses propres mots pour commenter les positions des adversaires, et risque ainsi d’être accusé de prise de position ou de manque d’impartialité. Cela arrive souvent dans les émissions de plateau, où les journalistes expliquent un propos politique donné aux spectateurs.

Enfin, lorsque le journaliste abandonne sa position de témoin objectif et se penche vers l’un des adversaires en le représentant, il assume le rôle de *porte-parole*. Qui plus est, la prise de position fait partie intégrante de la fonction de porte-parole dans la mesure où contrairement au rôle d’intermédiaire, elle oblige le journaliste à s’engager dès le départ, en faveur d’un camp politique dont il est (ou prétend être) l’adhérent et le porte-parole. Cette fonction, réservée à la

¹ Les définitions sont extraites du *Petit Robert*.

personne qui prend la parole au nom de quelqu'un d'autre, d'une assemblée, d'un groupe, est typique d'un journaliste de la presse engagée ainsi que des genres du commentaire.

2.3.2. *Les divers modes d'action du tiers*

Assumant les différents rôles du tiers, le journaliste peut agir sous différents *modes d'action*, qui varient en fonction des contraintes génériques ainsi que par la stratégie communicationnelle qu'il adopte. On peut *grosso modo* identifier trois modes d'actions principaux qui relèvent du témoignage, de la gestion, et de la coalition.

En faisant le rapport d'une polémique sociale/politique, le journaliste est censé agir en témoin, par une déclaration, attestation ou rapport de ce qu'il a vu, entendu ou perçu, dans le but d'établir les faits. Il s'agit pour le journaliste de faire le "compte-rendu" de la situation, en fournissant au lecteur/spectateur les faits, et en *décrivant* le déroulement du conflit entre les adversaires, à l'aide de documents et de citations. En fait, le journaliste-témoin occupe une position qui ressemble à celui d'un policier qui fait le rapport d'un événement.

Mais ce devoir à la "neutralité" varie en fonction du degré d'implication qu'assume le journaliste. Car dans un contexte de polémique, il doit aussi s'occuper de la gestion, de l'administration, de la direction et de l'organisation de l'échange polémique, tout en laissant la parole à autrui, comme il est souvent convenu dans les interviews de presse : "Si l'intervieweur est en position haute dans la mesure où il mène l'interaction, oriente l'entretien et prend la plupart des initiatives, il abdique sur un autre front puisque son rôle est moins de parler que de susciter la parole d'autrui, auquel il laisse le soin de fournir l'essentiel de la matière conversationnelle, et qu'il s'emploie à mettre en vedette."¹ Ce rôle peut être assumé par exemple dans les émissions de plateau, sous mode de *modération*, où le journaliste doit atténuer le conflit pour que les opinions respectives puissent être présentées de manière claire à l'auditoire (il se met "au-dessus de la mêlée", comme arbitre d'un litige). Il peut aussi se présenter sous mode de *provocation*. Dans ce cas, le journaliste se sert d'une stratégie de provocation, en faisant semblant d'adhérer alternativement à la position de l'un des camps, afin d'encourager l'expression des différentes opinions.

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les interactions verbales*, op. cit., p. 110.

Enfin, le journaliste peut se trouver impliqué dans une réunion momentanée ou prolongée avec l'une des parties ou des personnes, soit en tant que stratégie gestionnelle, soit en poursuivant un véritable intérêt commun avec l'un des partis. Comme l'explique Zamouri¹, dans une situation de conflit, le "tiers" peut choisir "de jouer le rôle d'un témoin neutre en refusant de s'impliquer dans le conflit ou se rallier à l'un des deux partenaires, ce ralliement pouvant aller d'une simple approbation tacite à la constitution d'une véritable coalition."². La participation du journaliste à la coalition se manifeste par une prise de parole à la place de l'allié, une proposition d'arguments conjoints, des formules d'approbation et de désapprobation et l'emploi de "nous" vs. "vous".³. Il forme alors une coalition contre le troisième partenaire, qui sera alors considéré comme un adversaire commun⁴.

Les rôles et mode de fonctionnement du journaliste sont bien évidemment des types- idéaux, car les choses s'avèrent beaucoup plus complexes dans la réalité des conflits politico-sociaux. C'est ce que permettront de montrer les études de cas que contient ce numéro.

¹ S. ZAMOURI, "La formation de coalitions dans les conversations triadiques" in C. KERBRAT-ORECCHIONI et C. PLANTIN (éd.), *Le triologue, op. cit.*, p. 55.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, pp. 55-68.

⁴ *Ibid.*, p. 76.